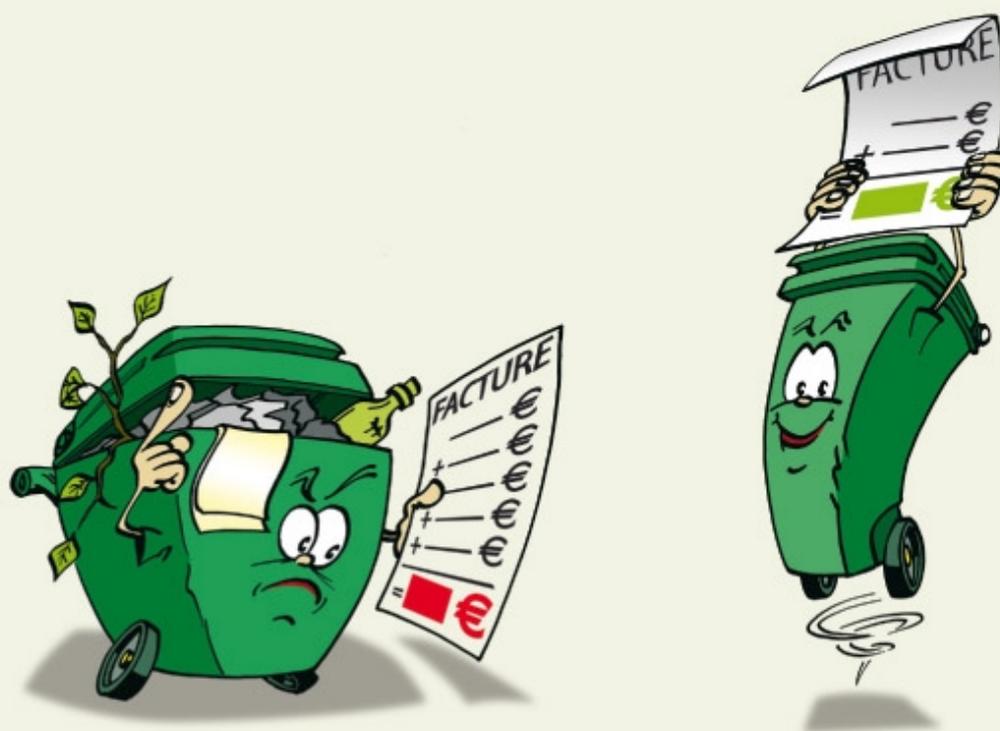


Journée technique nationale

**mercredi 14 juin 2006** - Paris 12°

## **Avec la redevance incitative,**

*les usagers paient en fonction de ce qu'ils jettent.*



# Présentation de la journée

**Le financement du service public d'élimination des déchets est une question récurrente, tant pour les collectivités locales que pour les utilisateurs du service** (ménages, artisans, commerçants, administrations...). En effet, la modernisation de la gestion des déchets au cours des dernières décennies a entraîné une forte hausse des coûts associés et les montants perçus auprès des usagers du service, longtemps ignorés, sont devenus assez significatifs pour que ceux-ci s'en préoccupent.

La redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), perçue auprès de tous les usagers et liée au service rendu, est l'une des trois possibilités offertes aux collectivités locales pour financer le service public d'élimination. Les autres alternatives sont la taxe d'élimination des ordures ménagères (TEOM) et le budget général, complétés par la redevance spéciale (RS).

**Lorsque le montant de la REOM varie avec la quantité de déchets produite par l'utilisateur, on parle de redevance incitative.** Cet outil permet de rendre la charge financière liée aux déchets plus transparente pour l'utilisateur. Celui-ci est ainsi responsabilisé et encouragé à mieux gérer ses déchets (tri, compostage individuel, déchèterie) ou à les réduire (éco-consommation, réparation, réutilisation..).

**Vingt ans après l'instauration de la première redevance incitative en France, quel bilan peut-on tirer de l'expérience acquise ? Qu'en pensent les collectivités qui ont opté pour ce dispositif ? Quels en sont les effets ? Comment mettre en œuvre cette redevance ? Quelles incertitudes subsistent ?**

Pour répondre à ces questions, l'ADEME, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et l'association AMORCE organisent cette journée technique qui sera l'occasion de dresser **un état des connaissances sur la redevance incitative.**

Après une présentation du mécanisme et de sa place en France et à l'international, **des collectivités locales ayant instauré la redevance incitative témoigneront de leur expérience** autour des thèmes suivants :

- les raisons de leur choix, les effets escomptés et les impacts mesurés,
- les conditions de mise en œuvre de la redevance incitative : aspects juridiques, administratifs, techniques (mesure, suivi, tarification...),
- les facteurs de réussite, les risques d'échec.

Ces retours d'expériences seront complétés par des résultats d'études récentes.

**Inédite au niveau national, cette journée technique** s'adresse aux collectivités locales (élus, ingénieurs et techniciens), syndicats intercommunaux, communautés de communes, communautés d'agglomérations, bureaux d'études et opérateurs œuvrant sur ce secteur, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, presse spécialisée ...

**Mercredi 14 juin 2006**

## **Programme**

*Journée animée par Georges Mattéra, Journaliste*



8 h 15 – 9 h 30 : Accueil des participants, remise des dossiers, café de bienvenue

### **Le contexte**

---

- 9 h 30**      **Les objectifs de la politique déchets**  
Hervé VANLAER, Sous-Direction des Produits et des Déchets, DPPR, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- 9 h 40**      **Pourquoi parler de redevance incitative ?**  
Daniel BÉGUIN, Directeur Déchets et Sols, ADEME
- 9 h 50**      **Le point de vue des collectivités**  
Camille DURAND, Président d'AMORCE, Vice-président de la Communauté Urbaine de Nantes
- 10 h 00**     **Illustration : le Syndicat Mixte de Montaigu-Rocheservière (85)**

### **La place de la redevance incitative**

---

- 10 h 05**     **Le panorama européen**  
Francis RADERMAKER, Secrétaire exécutif, Association des villes et Régions pour le Recyclage et la Gestion Durable des Ressources (ACR+), Belgique
- 10 h 25**     **La situation en France**  
Rachel BAUDRY, Economiste, Direction Déchets et Sols, ADEME
- 10 h 45**     **Les dynamiques nationales encourageant la redevance incitative**  
Thomas GAUDIN, Economiste, Direction Exécutive Stratégie et Recherche, ADEME

### **Motivations, effets escomptés et impacts de la redevance : retours d'expériences**

---

- 11 h 00**     **Témoignages de collectivités ayant instauré la redevance incitative**  
Géraldine MAUBLANC, SICTOM de Baume-les-Dames (25)  
Mickaël GRUNY, Service Environnement, Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (68)
- 11 h 20**     **Les attentes des usagers**  
Dorothee QUICKERT-MENZEL, CLCV
- 11 h 40**     **Les effets observés sur les quantités de déchets et sur les coûts**  
Sylvie COURBET, Service Public 2000
- 12 h 00**     Vos questions
- 12 h 30**     Déjeuner

## Les conditions de mise en œuvre

---

- 14 h 00      **Les aspects juridiques et administratifs**  
Eve TOLEDANO, AMORCE
- 14 h 20      **Le volet technique : mesure et tarification**  
André LE BOZEC, ingénieur-économiste, CEMAGREF
- 14 h 40      **L'expérience d'un prestataire**  
Laurent DUBOST, FNADE
- 15 h 00      **Sur le terrain, des expériences d'organisation variées**  
Guy BOUDAUD, Directeur Général des Services, SICTOM Loir et Sarthe (49)  
Pierre MADAMOUR, Directeur de l'Environnement et du Cadre de Vie, Commune de Blagnac (31)  
Christoph SCHNAUDIGEL, Directeur Général des Services, Département du Ludwigsburg (Allemagne)
- 15 h 20      Vos questions
- 15 h 40      Pause

## Les facteurs de réussite, les risques d'échec

---

- 16 h 00      **Les démarches de deux collectivités**  
  
Eric ALAUZET, Vice-président et Sylvain JOLESSE, Directeur-adjoint du département Gestion des déchets et Responsable du Service opérationnel et commercial, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (25)  
Patrick MOLINOZ, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine (21)
- 16 h 40      **Les points clés pour la mise en place de la redevance incitative**  
Olivier ARNOLD, Chargé de mission, Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- 17 h 00      Vos questions
- 17 h 15      Fin de la journée.



# Renseignements pratiques

Cette journée technique est organisée par l'ADEME, en collaboration avec :  
- l'association AMORCE  
- et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

## Lieu, dates et horaires

**Les Salons de l'Aveyron**  
**17 rue de l'Aubrac - 75012 Paris**  
Tél. : 01 44 74 88 00 - Fax : 01 44 74 88 12  
www.salonsdelaveyron.com

## **Mercredi 14 juin 2006**

- à partir de 8 h 15 : accueil, enregistrement, café de bienvenue.  
- Journée technique : de 9 h 30 à 17 h 15

## **Transport**

Vous pourrez bénéficier d'une réduction sur le réseau SNCF à condition de présenter, lors de la réservation, le fichet SNCF-Congrès que nous vous adresserons avec votre confirmation d'inscription.

## **Moyens d'accès**

- Métro : ligne 14 – Cour Saint Emilion
- Bus : N° 24 et N° 62 : Place Lachambeaudie

## **Parcs de stationnement (à votre charge)**

- Parking Saint-Emilion, Vinci Park : entrée Rue de Libourne
- Parking Bercy terroirs, Vinci Park : 40 avenue des Terroirs de France

## **Hébergement**

L'hébergement est à votre charge. Pour faciliter votre recherche, vous pouvez vous adresser directement à **RESA 2000**

Tel : 04 94 95 20 07 - Fax : 04 94 83 86 10 - resa2000@free.fr



## **Pour tout renseignement complémentaire sur :**

### **l'organisation, la communication**

Evelyne Perréon-Delamette/Isabelle Andrillon  
Tél. : 02 41 20 42 30 - 02 41 25 78 49 - Fax : 02 41 20 41 98  
evelyne.perreon@ademe.fr

### **l'inscription, le règlement, la facturation**

Brigitte Bouhours - Tél. : 01 47 65 23 73 - Fax : 01 46 38 37 19

# Conditions d'inscription

## Bulletin d'inscription

Il doit être adressé, dûment complété (\*), à :  
ADEME – Brigitte Bouhours - Régisseur de recettes  
27 rue Louis Vicat – 75737 Paris Cedex 15

Tél. : 01 47 65 23 73 - Fax : 01 46 38 37 19

(\*) Les bulletins incomplets ne donneront pas lieu à confirmation d'inscription.

**Date limite d'inscription : mercredi 31 mai 2006.**

## Droits d'inscription

Ils s'élèvent à **180 euros (\*) par personne** et comprennent la participation à la (aux) journée(s), le dossier du participant, le (s) déjeuner(s) et les pauses.

**Tarif préférentiel** pour les associations de consommateurs, de protection de l'environnement et les structures d'insertion: **70 euros (\*) par personne**, comprenant la participation à la (aux) journée(s), le dossier du participant, le (s) déjeuner(s) et les pauses.

### Pièce à joindre au bulletin d'inscription :

- pour les membres des associations : une copie de la carte nominative de membre en cours de validité,  
- pour les structures d'insertion: une copie de la convention signée par l'établissement avec la Direction Départementale du Travail (1<sup>ère</sup> page) ou d'une pièce officielle justifiant de leur statut.

**En l'absence de justificatif, l'inscription ne sera pas prise en compte.**

## Règlement

Il peut être effectué :

### ☛ au comptant :

- soit par chèque bancaire ou postal joint au bulletin, à l'ordre du Régisseur de recettes de l'ADEME,
- soit par carte bancaire. Le client est débité dès traitement par l'ADEME du bulletin d'inscription.

Seules les cartes Visa et Master Card sont acceptées.

Les nom, adresse et signature du titulaire de la carte sont obligatoires.

Le paiement au comptant **des prestations est exigé (par chèque ou par carte bancaire) pour toute** personne physique ou morale domiciliée hors du territoire français.

### ☛ à réception d'une facture :

- soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent comptable de l'ADEME,
- **soit par virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME en indiquant la date du colloque et le nom du ou des participants dans l'objet de votre virement.**

TP Angers – Code banque : 10071 - Code guichet : 49000 – N° de compte : 00001000206 – Clé 07

N° Siret : 385 290 309 00330 – Code APE : 751E

N° IBAN : FR-76-1007-1490-0000-0010-0020-607 - BIC : BDFEFRPPXXX

**Frais bancaires** : les frais de virement et de transfert sont à la charge du client.

## Bon de commande administratif

Les administrations qui ne pourront joindre le règlement à leur bulletin établiront un bon de commande signé par l'autorité compétente et le règlement s'effectuera à réception d'une facture.

## Modification/annulation de l'inscription

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être notifiée **par écrit au plus tard le mercredi 31 mai 2006.**

Aucun remboursement ou avoir ne pourra être émis après cette date.

**Attestation de présence** : Votre demande devra être adressée à Brigitte Bouhours (voir coordonnées ci-dessus).

**Important** : ces journées ne relevant pas d'une action de formation, l'ADEME ne sera pas en mesure de répondre favorablement aux demandes de convention de formation.

(\*) Prix net de taxes (établissement non assujéti à la TVA, exonération accordée par le ministère du Budget le 15 juillet 1993)

# BULLETIN D'INSCRIPTION

(veuillez utiliser un bulletin par personne, photocopies acceptées)

**Avec la redevance incitative,**  
*les usagers payent en fonction de ce qu'ils jettent*

**Journée technique nationale**  
**Mercredi 14 juin 2006 - Paris 12<sup>e</sup>**



**A retourner avant le mercredi 31 mai 2006**

à ADEME -- Brigitte Bouhours - Régisseur de recettes  
27 rue Louis Vicat – 75737 Paris Cedex 15

Tél. : 01 47 65 23 73 - Fax : 01 46 38 37 19 - brigitte.bouhours@ademe.fr

Monsieur       Madame

Nom (en capitales) : .....

Prénom : .....

Collectivité/société/organisme : .....

Direction/département/service : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

## Votre inscription

Je m'inscris à la journée technique au prix de 180 euros <sup>(\*)</sup>/personne

Je représente une structure d'insertion /je suis membre d'une association de consommateurs, de protection de l'environnement : je m'inscris au tarif préférentiel de 70 euros <sup>(\*)</sup>/personne (joindre les justificatifs)

## Votre règlement

au comptant (obligatoire pour toute personne physique ou morale domiciliée hors du territoire français) :

par chèque bancaire ou postal joint à l'ordre du Régisseur de recettes de l'ADEME

par carte bancaire :       Visa       Master Card

N° de carte :

Date de fin de validité : ..... mois)/..... (année).

N° d'identification : (3 derniers chiffres du n° indiqués au dos de la carte) : .....

Nom et adresse du titulaire de la carte (obligatoires) : .....

Signature du titulaire de la carte (obligatoire) : .....

à réception d'une facture :

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME

par virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME en indiquant la date du colloque et le nom du ou des participants dans le libellé du virement.

TP Angers - Code banque 10071 -Code guichet 49000 - N° de compte 00001000206 - Clé 07

N° Siret : 385 290 309 00330 -Code APE : 751 E - IBAN : FR 76-1007-1490-0000-0010-0020-607 – BIC : BDFEFRPPXXX

(\*) Prix en € nets de taxes (établissement non assujéti à la TVA, exonération accordée par le Ministère du Budget le 15 juillet 1993)

Fait le ..... à .....

*J'atteste sur l'honneur être habilité (e) à passer commande*  
Signature et cachet de l'entreprise (obligatoires)

# PLAN D'ACCES

**Les Salons de l'Aveyron**  
17, rue de l'Aubrac - 75012 PARIS  
Tél. 01 44 74 88 00 - Fax 01 44 74 88 12

**Comment se rendre aux SALONS DE L'AVEYRON ?**  
 EN VOITURE : Sortie porte de Bercy, direction Paris centre, Sortie Bercy Terroir  
 EN METRO : Station cour Saint Emilion (ligne 14 direction Bibliothèque)  
 EN AUTOBUS : Ligne 24 ou 62 descendre place Lachambeaudie

